

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE IN THE MEMORY

### Préambule

IN THE MEMORY SAS, 24-26 rue Notre Dame des Victoires, 72002 Paris (le « **Prestataire** ») agissant pour son compte et pour le compte de ses Filiales, est spécialisée dans la conception et le développement d'une Plateforme SaaS d'intelligence augmentée qui permet d'accélérer et d'améliorer la prise de décision des acteurs du *retail* sur leurs problématiques diverses. Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») constituent la base juridique pour tous les contrats conclus entre le Prestataire et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services de conseil et de mise à disposition de sa Plateforme et ses modules. Toute commande passée ainsi que tout Contrat conclu avec le Prestataire implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. L'utilisation de la Plateforme ainsi que les niveaux de services associés fournis par le Prestataire sont régis par des Conditions Générales d'Utilisation (« **CGU** ») distinctes, auxquelles le Client devra également adhérer pour accéder et utiliser les services en ligne proposés par le Prestataire.

### Article 1 : Définitions

**Cas de force majeure** : conformément aux dispositions de l'Article 1218 du Code Civil, désigne tout évènement imprévisible extérieur au Prestataire et indépendant de sa volonté. Un évènement est réputé imprévisible s'il ne pouvait pas être prévu par une personne diligente ou si le Prestataire ne l'a pas prévu simplement en raison d'une négligence légère.

**Client** : toute personne physique ou morale ayant une relation commerciale avec le Prestataire fondée sur les présentes CGV.

**Contrat** : la relation juridique entre le Prestataire et le Client, fondée sur les présentes CGV, relative à la vente par le Prestataire des prestations au Client.

**Développements** : désignent tout programme ou ensemble de programmes informatiques développé pour les besoins du Client, au titre des présentes CGV ou d'un Contrat. Sauf accord contraire des Parties, les Développements seront intégrés à la Plateforme mise en œuvre par le Prestataire pour fournir les Services en application des présentes CGV ou du Contrat.

**Documentation** : désigne les documents textuels et/ou graphiques, au format électronique ou imprimé, décrivant les Services, les fonctionnalités, les fonctions et l'utilisation de la Plateforme, qui sont conçus pour faciliter l'utilisation de la Plateforme et sont fournis par le Prestataire au Client conformément aux présentes CGV.

**Données Client** : désigne l'ensemble des informations créées, acquises, agrégées ou archivées par ou pour le Client dont les données sont traitées en application

des présentes CGV, y compris les données à caractère personnel, objet de traitements.

**Filiale** : signifie, vis à vis de chaque Partie, toute société qui Contrôle ladite Partie directement ou indirectement, toute société qui est directement ou indirectement Contrôlée par ladite Partie et toute société qui se trouve sous le Contrôle direct ou indirect d'une société qui, directement ou indirectement Contrôle ladite Partie, étant précisé que le terme "Contrôle", et ses dérivés, ont le sens qui leur est donné à l'article L. 233-3 et L. 430-1 III du Code de commerce français.

**Informations Confidentielles** : désigne toutes les informations fournies par une Partie ou ses Filiales (collectivement dénommées la « Partie Divulgatrice ») à l'autre Partie ou à ses Filiales (la « Partie Réceptrice ») relatives notamment, sans que cette liste soit limitative, aux (a) données techniques et commerciales, savoir-faire, idées, efforts et résultats en matière de R&D, matériaux, spécifications de produits, exigences de production, méthodes ou technologies, plans, dessins, designs, modèles, inventions, marques, secrets commerciaux, brevets, demande de brevet, droit d'auteur, ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle, processus, stratégie, techniques de marketing ou de vente, publicité ou tout autre questions commerciales ou techniques, finances, algorithmes, logiciels, code ; (b) données financières, coûts, intérêts commerciaux, initiatives, objectifs, plans ou stratégie ; (c) contacts, clients, fournisseurs, prêteurs, souscripteurs, consultants, entrepreneurs, avocats, comptables ou employés.

**Livrable(s)** : désigne les résultats des Services fournis par le Prestataire. Les Livrables n'intègrent pas la Plateforme et les logiciels du Prestataire (en ce compris leurs codes sources) soumis à leurs propres conditions d'utilisation.

**Plateforme** : désigne l'interface en cloud de la solution développée par le Prestataire, accessible à distance par les utilisateurs autorisés ainsi que ses évolutions, les éventuels Développements et Livrables associés (tels que paramétrages et interfaces).

**Propriété intellectuelle** : tous les idées, inventions, dessins ou modèles, méthodes, Développements, procédures, innovations, améliorations, programmes (informatiques), logiciels, procédés, réflexions, systèmes, documentations, documents d'interprétation et similaires (y compris le savoir-faire associé) et tous les droits attachés aux brevets, aux marques de commerce, aux dessins industriels et aux modèles d'utilité, droits d'auteur, droits de protection des schémas de configuration de circuits intégrés et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle

de toute sorte protégés par la loi (nationaux et étrangers) et tous les enregistrements et notifications réalisés en lien avec ces droits.

#### **Article 2 : Applicabilité des présentes CGV**

Les présentes CGV, dans leur version pouvant être modifiée, régissent les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. En cas de conflit entre un Contrat et les dispositions des CGV, les dispositions du Contrat prévaudront.

#### **Article 3 : Conditions d'utilisation de la Plateforme**

Les CGU de la Plateforme du Prestataire sont disponibles sur le lien suivant : [Legal Knowledge Base](#).

#### **Article 4 : Nature des Services de conseil**

Le Prestataire accompagne les entreprises au travers d'un ensemble de prestations de conseil liées à la collecte, au traitement et à l'enrichissement, à l'analyse, à l'exploitation, à la gouvernance et à la commercialisation de la Donnée Client. Ces prestations peuvent également inclure la mise à disposition d'une Plateforme de pilotage, d'analyse et décisionnelle visant à développer l'expertise data, accélérer et favoriser la prise de décision des équipes Métiers sur différentes dimensions stratégiques (ci-après les « Services »).

#### **Article 5 : Devis et commande**

(1) Le Prestataire intervient sur demande expresse du Client, et un Contrat est conclu uniquement après l'acceptation par le Prestataire d'une offre définitive formulée par le Client conformément aux présentes CGV. L'offre définitive du Client doit prendre la forme d'un devis pour toute prestation. Ce devis est adressé par le Prestataire au Client et précise en particulier :

- la nature de la prestation,
- le prix de la prestation hors taxes,
- le montant des rabais et ristournes éventuels,
- les modalités de paiement,
- le rappel de l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV.

(2) La commande ne sera validée qu'après signature du devis valant contrat. A défaut de réception de l'accord du Client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

#### **Article 6 : Prix et modalités de paiement**

(1) Les prix des Services sont ceux détaillés dans les devis ou Contrats, acceptés par le Client. Ils sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA. Les prix peuvent être calculés au forfait ou à la journée. Il est convenu entre les Parties que le règlement par le Client de la totalité du prix vaut réception et acceptation définitive des Services. En aucun cas le tarif des Services ne peut être renégocié après la fourniture des Services.

(2) Les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, et conformément à l'échéancier détaillé dans le devis. Le paiement s'effectue par virement bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

(3) Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- Le droit pour le Prestataire de suspendre l'exécution des Services en cours et de surseoir à toute nouvelle commande ou livraison.
- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due.
- Le paiement de pénalités de retard équivalent 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur conformément à la législation applicable à compter de la date d'échéance jusqu'à la réception du règlement intégral par le Prestataire, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires.
- Le droit pour le Prestataire d'obtenir du Client, au minimum, une somme forfaitaire de 40 € par facture en retard, à titre d'indemnité pour frais de recouvrement.

(4) En cas de retard de paiement récurrent, le Prestataire se réserve également le droit d'imposer pour les prochaines commandes un règlement à la commande.

(5) Tous les montants dus seront réglés en intégralité par le Client sans déduction ou retenue et le Client ne revendiquera aucune compensation ou demande reconventionnelle contre le Prestataire pour justifier la retenue de tout ou partie d'un paiement au titre de tout Contrat.

#### **Article 7 : Durée et résiliation**

(1) La durée des Services est définie dans le devis ou le Contrat.

(2) Le Prestataire sera en droit de résilier ou de mettre fin, selon le cas, aux présentes CGV ou à tout Contrat pour un motif justifié avec effet immédiat si :

- a. des doutes raisonnables sur l'identité, la capacité juridique et/ou la personne morale du Client ou sur le pouvoir de représentation d'une personne physique ou morale agissant en son nom apparaissent ;
- b. le Client est dans l'incapacité de payer ses créances à leur échéance, adopte une résolution prévoyant sa liquidation (autrement que dans le but d'une restructuration visant un retour à la solvabilité ou d'une absorption) ou si un tribunal compétent rend une décision en ce sens ;
- c. le Client est placé en liquidation ou cesse de toute autre manière ses activités, ou si un

- évènement similaire dans tout pays se produit à l'égard du Client ;
- d. le Client ne procède pas au paiement des sommes dues au titre des présentes CGV ou d'un Contrat dans un délai de cinq (5) jours suivant l'envoi de deux relances écrites successives par le Prestataire, la dernière mentionnant expressément l'intention du Prestataire de résilier les CGV ou le Contrat en cas de non-paiement.
- (3) Si le Prestataire met fin aux présentes CGV ou à un Contrat pour un motif justifié, le Client indemnisera le Prestataire pour les pertes et le préjudice découlant de cette résiliation.
- (4) En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation des CGV ou d'un Contrat :
- a. Les CGV ou le Contrat cessera automatiquement à la date correspondante.
  - b. le Prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives aux CGV ou au Contrat à la date de résiliation ou d'expiration des CGV ou du Contrat.
- (5) En cas de résiliation de l'accord par le Client, seront dues par le Client les sommes correspondant aux Services réalisés jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

#### **Article 8 : Force majeure**

- (1) Si par suite d'un Cas de force majeure, une des Parties est obligée d'interrompre l'exécution de leurs obligations au titre des présentes, la Partie subissant ce cas de force majeure devra, dans les meilleurs délais, informer par écrit l'autre Partie. L'exécution des présentes sera suspendue pendant la période où les Parties seront dans l'impossibilité de remplir leurs obligations.
- (2) Si le Cas de force majeure se poursuit pendant plus de trois (3) mois les présentes seront résiliées à la demande de la Partie la plus diligente.

#### **Article 9 : Obligations du Client**

- (1) Le Client informera le Prestataire sans retard indu de toute situation pouvant avoir un impact juridique sur l'application et l'exécution appropriée par le Prestataire de tout Contrat, en particulier toute modification de la raison sociale, de la structure juridique ou de l'adresse du Client. Si, en raison d'une faute du Client, il devient impossible pour le Prestataire d'exécuter l'une quelconque de ses obligations en vertu d'un Contrat, le Client dédommagera le Prestataire de toute perte ou tout préjudice en découlant.
- (2) Le Client coopérera avec le Prestataire sur toutes les questions liées à l'exécution des obligations du Prestataire en vertu de tout Contrat et fournira, à ses frais, au Prestataire les informations, équipements et documentation que le Prestataire pourra raisonnablement demander pour exécuter

ses obligations. De plus, le Client s'assurera de l'exactitude, à tous égards importants, de toutes les informations et la documentation fournies au Prestataire.

- (3) Le Client accorde au Prestataire le droit de faire figurer la raison sociale, le logo et/ou la marque du Client dans une liste de partenaires ou de références et de communiquer à des tiers cette liste ainsi que des informations générales relatives à l'existence d'une relation commerciale entre le Prestataire et le Client.
- (4) Sans préjudice des autres droits du Prestataire en vertu des présentes, le Client dédommagera le Prestataire de toute perte ou de tout dommage subis à la suite d'un manquement du Client à ses obligations au titre du présent Article 9.
- (5) Le Client remboursera le Prestataire pour les frais de déplacement nécessaires engagés par le Prestataire lors de l'exécution des Services requis par les termes du Contrat (« **Frais de Déplacement** »).

#### **Article 10 : Fourniture des Services**

- (1) Le Prestataire fera de ses meilleurs efforts pour fournir les Services conformément aux délais communiqués au Client. Ces délais sont donnés à titre indicatif et le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'un retard éventuel dans la fourniture des Services.
- (2) Sauf accord exprès du Prestataire, en aucun cas (et même en cas de retard dans la fourniture des Services) le Client ne sera autorisé à annuler une commande qui a été acceptée par le Prestataire.

#### **Article 11 : Confidentialité**

- (1) Les Parties reconnaissent que, dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, elles peuvent avoir accès à certaines Informations confidentielles de l'autre Partie. A ce titre, chaque Partie s'engage :
  - a. à reconnaître que l'ensemble des Informations confidentielles demeure la propriété exclusive de la Partie divulgateuse ;
  - b. à utiliser les Informations confidentielles uniquement aux fins strictement prévues par les présentes CGV ;
  - c. à ne pas reproduire, copier ou divulguer les Informations confidentielles sans l'accord écrit préalable de la Partie divulgateuse ;
  - d. à garantir la stricte confidentialité de ces Informations confidentielles et à les protéger contre toute divulgation, en leur appliquant au minimum le même niveau de protection que celui réservé à ses propres informations confidentielles ; et
  - e. à restituer ou à détruire, à la résiliation ou à l'expiration des présentes CGV, toutes les Informations confidentielles en sa possession, sous réserve de la conservation de copies dans



- (2) Les restrictions à la divulgation et à l'utilisation des Informations confidentielles énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas aux Informations confidentielles qui :
- a. étaient déjà en possession de la Partie Réceptrice avant leur divulgation par la Partie Divulgatrice, sans être soumises à une obligation de confidentialité ;
  - b. étaient accessibles au public au moment de leur divulgation à la Partie Réceptrice ou sont tombées dans le domaine public par la suite, sans qu'il y ait eu faute ou manquement aux termes des présentes CGV de la part de la Partie Réceptrice ;
  - c. ont été divulguées à la Partie Réceptrice après la date des présentes CGV par un tiers, sans violation d'une obligation de confidentialité envers la Partie Divulgatrice ;
  - d. est développée de manière indépendante par la Partie Réceptrice ; ou
  - e. font l'objet d'une divulgation autorisée par la Partie Divulgatrice, sur accord écrit préalable de cette dernière.
- (3) Nonobstant ce qui précède, chaque Partie peut divulguer des Informations confidentielles dans la mesure strictement nécessaire pour se conformer à une décision de justice ou à une injonction d'une autorité gouvernementale, ou plus généralement pour respecter toute obligation légale applicable. Dans ce cas, la Partie Réceptrice informera rapidement la Partie Divulgatrice d'une telle obligation de divulgation.

## Article 12 : Propriété Intellectuelle

- (1) Chacune des Parties conserve la titularité exclusive des droits de Propriété intellectuelle et la propriété du savoir-faire et des méthodologies et outils lui appartenant avant l'entrée en vigueur des CGV, ainsi que des améliorations, compléments qu'elle pourrait leur apporter au cours de l'exécution des CGV.
- (2) Chacune des Parties pourra donc à ce titre réutiliser librement l'ensemble des propriétés antérieures lui appartenant et s'engage à garder confidentielle les propriétés antérieures des autres Parties.
- (3) Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de Propriété Intellectuelle du Prestataire.
- (4) Le Prestataire conserve l'entièrre propriété des droits de Propriété intellectuelle relatifs aux Livrables fournis dans le cadre de l'exécution des Services. Le Client reconnaît que le Prestataire est le seul et unique titulaire de ces droits. A ce titre, le Client s'engage à ne prendre, directement ou indirectement, aucune mesure susceptible de

porter atteinte à la validité ou à la propriété du Prestataire sur ladite Propriété intellectuelle.

Le Client bénéficie à titre non exclusif, non cessible et non transférable, d'un droit d'utilisation strictement limité des Livrables, et incluant :

- a. Le droit de reproduction, permettant au Client de reproduire tout ou partie des Livrables, sous toute forme et sur tout support ;
- b. Le droit de représentation, permettant au Client de communiquer les Livrables au public par tout moyen, sous réserve de l'autorisation au préalable du Prestataire, ce dernier se réservant un droit de regard sur le contenu avant toute publication.

Toute modification, revente ou exploitation commerciale des Livrables par le Client est strictement interdite sans accord écrit préalable du Prestataire. Le Client reconnaît que toute utilisation de ces éléments en dehors des droits qui lui sont concédés constitue une violation des droits de Propriété intellectuelle du Prestataire.

## Article 13 : Indemnisation

- (1) Le Prestataire accepte d'indemniser, de défendre et de dégager le Client de toute responsabilité en cas de pertes, responsabilités, coûts (y compris les frais raisonnables d'avocat) ou dommages résultant d'une réclamation par un tiers selon laquelle les Services enfreignent ou détournent, selon le cas, les brevets délivrés à ce tiers, ou les droits d'auteur, les marques commerciales ou les secrets commerciaux reconnus par les lois applicables de toute juridiction, à condition que le Client notifie le Prestataire par écrit dans les dix (10) jours calendaires de la réclamation, coopère avec le Prestataire et laisse au Prestataire l'entièrre autorité pour contrôler la défense et le règlement de cette réclamation, à condition que le Prestataire ne règle aucune réclamation de tiers contre le Client à moins que ce règlement ne libère complètement et définitivement le Client de toute responsabilité concernant cette réclamation ou à moins que le Client ne consente à ce règlement, et à condition également que le Client ait le droit, à son choix et à ses frais, de participer à la défense de cette réclamation par un avocat de son choix et à ses frais.
- (2) Si une telle réclamation est formulée, le Prestataire doit, à sa seule discrétion, permettre au Client de continuer à utiliser les Services, ou de modifier ou remplacer tout matériel contrefait pour le rendre non contrefait. Si détermine qu'aucune de ces alternatives n'est raisonnablement disponible, le Client devra, sur demande écrite du Prestataire, cesser d'utiliser les Services faisant l'objet de la réclamation pour violation.

## Article 14 : Livrables

- (1) Le Client est responsable de la vérification de la cohérence et de la pertinence des informations

contenues dans les Livrables avant toute communication ou diffusion externe. Toute diffusion publique ou communication externe incluant, directement ou indirectement, les Livrables ou toute information en découlant devra faire l'objet d'une validation préalable par le Prestataire, qui se réserve un droit de regard sur le contenu avant sa publication.

- (2) En outre, le Client s'engage à garder mention expresse de la provenance desdits Livrables, en particulier en mentionnant nommément le Prestataire en tant que source de ces Livrables sur tous supports de communication interne ou externe.

#### **Article 15 : Protection des Données Personnelles et Données Client**

- (1) Chaque Partie peut traiter des Données Personnelles constituées des coordonnées professionnelles des personnes travaillant pour l'autre Partie (« Données Professionnelles ») dans le cadre de la gestion de leur relation commerciale (ex. : discussions commerciales, discussions contractuelles, etc.). Chaque Partie traite ces Données Professionnelles de manière indépendante, en tant que responsable de traitement, et exclusivement aux fins de la gestion de leur relation commerciale.
- (2) Le Client garantit qu'aucune de ses obligations légales ne l'empêchera ou n'empêche le Prestataire de remplir ses obligations contractuelles conformément aux lois et réglementations applicables. Cela inclut notamment l'obligation pour le Client de veiller à ce que toutes les Données Personnelles soient collectées, conservées et traitées par ses soins, et, le cas échéant, transférées au Prestataire en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données. Le Client s'engage à s'assurer qu'il dispose de tous les droits, licences et autorisations nécessaires pour collecter, utiliser, manipuler, conserver, traiter et, le cas échéant, sous-traiter les Données Personnelles avant de les transférer au Prestataire.
- (3) Le Client s'engage à indemniser et à dégager le Prestataire de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers liée à une violation par le Client des lois et réglementations en matière de protection des données.
- (4) Les Données Client ou les bases de données du Client contenant ou non des Données Personnelles auxquelles le Prestataire pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution des Services sont la propriété exclusive du Client.
- (5) Le Prestataire est amené à collecter et traiter des Données Client. Ces données sont utilisées exclusivement aux fins de gestion contractuelle, d'amélioration des services et de recherche et
- développement (ci-après « R&D »). Le Client autorise expressément le Prestataire à accorder à ses Filiales un accès aux Données Client, dans le cadre des Services et uniquement à des fins de R&D.
- (6) Le Prestataire s'engage à ce que toute collecte, traitement, ou transmission de Données Client soit effectuée dans le strict respect des lois et réglementations applicables.

#### **Article 16 : Responsabilité**

- (1) Compte tenu de la nature des Services réalisés, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen. Le Prestataire s'engage à réaliser les Services conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions des présentes CGV, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation des Services ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.
- (2) La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée pour une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client ou par un retard occasionné par le Client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.
- (3) Par ailleurs, les Livrables sont élaborés à partir des données transmises par le Client, basés sur des analyses statistiques et constituent des estimations fondées sur des modèles analytiques. Le Prestataire ne garantit ni l'exhaustivité ni l'exactitude des informations contenues dans les Livrables et ne pourra être tenue responsable de toute erreur, approximation ou interprétation erronée des données fournies.
- (4) Le Prestataire décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient découler de l'utilisation des Livrables faite par le Client. Le Client reconnaît que les Livrables sont fournis à titre informatif et que toute décision prise sur la base de ces Livrables relève de sa seule responsabilité.
- (5) Le Client est seul responsable de l'évaluation de la pertinence des Livrables avant toute utilisation. Il reconnaît expressément que les Livrables constituent un outil d'aide à la décision, sans pour autant se substituer à une analyse approfondie et contextualisée par ses soins. En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenue responsable des décisions, actions ou omissions du Client fondées sur les Livrables fournis.
- (6) Toute responsabilité du Prestataire pour des dommages indirects, spéciaux, exemplaires, consécutifs ou punitifs de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits ou de revenus, ou toute autre perte

commerciale ou économique, la perte ou la corruption de données, sera exclue, même si le Prestataire a été informée de la possibilité de tels dommages.

- (7) Sous réserve du précédent paragraphe, la responsabilité du Prestataire en cas de dommages (sauf pour les préjudices corporels et les dommages dus à une négligence grave ou à une faute intentionnelle), le cas échéant, sera par ailleurs limitée à la moitié de la somme effectivement payée par le Client pour les Services fournies par le Prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception.

#### **Article 17 : Anti-Corruption**

- (1) Le Client s'engage tant pour lui-même que pour l'ensemble des personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom et pour son compte, pendant toute la durée d'exécution des présentes CGV, à respecter le Code de conduite du Prestataire, disponible [sur le lien suivant](#) et l'ensemble des lois, réglementations et normes internationales et locales afférentes à la lutte contre la corruption comme la loi du 9 décembre 2019 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II, et le 2010 UK Bribery Act.
- (2) Le Client garantit que ni lui, ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer un acte ou une tentative de corruption, directement ou indirectement en vue ou en contrepartie de l'exécution du Contrat.
- (3) Le Client s'engage à informer le Prestataire sans délai, de tout élément qui serait porté à sa connaissance et susceptible d'entraîner sa responsabilité au titre de la présente clause.
- (4) Tout manquement de la part du Client aux stipulations de la présente clause devra être considérée comme un manquement grave, autorisant le Prestataire, à sa discrétion à résilier les présentes CGV sans préavis, ni indemnité, sous réservé de tous les dommages et intérêts auxquels le Prestataire pourrait prétendre du fait de tel manquement.

#### **Article 18 : Dispositions diverses**

- (1) Lorsqu'il est fait référence dans les présentes CGV à des « Articles », cette référence doit être interprétée comme une référence aux clauses correspondantes des présentes CGV.
- (2) Toute notification, déclaration ou action en vertu des présentes CGV ou de tout Contrat qui doit être effectuée par écrit sera réputée effectuée conformément aux présentes CGV et audit Contrat si elle est effectuée par e-mail ou par fax, sauf

indication expresse contraire dans les présentes CGV ou dans ledit Contrat.

- (3) Le lieu d'exécution au titre de tout Contrat sera le siège social du Prestataire.
- (4) Les dispositions figurant dans les présentes CGV qui, par leur nature, doivent s'appliquer au-delà de la durée d'un Contrat (en particulier, l'Article 12) demeureront pleinement en vigueur après le terme ou l'exécution du Contrat en question.
- (5) Si une clause ou une disposition des présentes CGV ou d'un Contrat est non valide, illégale ou inexécutoire, ce caractère non valide, illégal ou inexécutoire n'aura pas d'incidence sur les autres clauses ou dispositions des présentes CGV ou dudit Contrat et n'invalidera pas ou ne rendra pas inexécutoires les autres clauses ou dispositions. La disposition invalide ou inexécutoire sera réputée remplacée de plein droit par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'effet économique de la disposition non valide/inexécutoire initiale.
- (6) Le fait de ne pas exercer ou d'exercer tardivement tout droit, recours, pouvoir ou privilège découlant des présentes CGV ou d'un Contrat ne constitue pas une renonciation à celui-ci et ne saurait être interprété comme tel. L'exercice ponctuel ou partiel de tout droit, recours, pouvoir ou privilège n'empêche pas un autre exercice de ce droit, recours, pouvoir ou privilège ou son exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège.
- (7) Les modifications apportées à un Contrat ou aux présentes CGV ne sont valables que si elles sont effectuées par écrit.
- (8) Si les présentes CGV ou un Contrat donné ne contiennent pas de dispositions expresses sur un sujet spécifique, le droit écrit applicable s'applique.

#### **Article 19 : Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV et tous les Contrats signés entre les Parties seront soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, tout différend persistant entre les Parties découlant ou lié aux présentes CGV et/ou à tout Contrat sera tranché uniquement par le tribunal compétent dont dépend le siège social du Prestataire.